

Communiqué de presse – Avril 2023

Prévention et santé au travail : Dominique Olivier, nouveau président de l'ACMS

L'ACMS, 1^{er} service de prévention et de santé au travail interentreprises de France, a désigné son nouveau président le 18 avril, lors d'une réunion de son conseil d'administration. Dominique Olivier, directeur des ressources humaines de Robert Bosch France, est aussi administrateur et membre du bureau du Groupe des industries métallurgiques (GIM) Île-de-France.



Photo DR

Suresnes, le 18 avril 2023 – Élu le 18 avril par le collège des représentants des employeurs adhérents de l'ACMS, Dominique Olivier, né en 1953, a commencé sa carrière en tant qu'assistant de service social auprès de la Protection maternelle et infantile (PMI), puis pour des usines de métallurgie. En 1986, il fonde et dirige sa propre société de conseil en ressources humaines.

En 2001, il devient directeur des ressources humaines de l'entreprise Bosch Systèmes de Freinage puis, en 2005, de Robert Bosch France. Il œuvre à la mise en place d'une protection sociale harmonisée en complémentaire santé, prévoyance et épargne

salariale et, depuis 2008, au développement du télétravail, de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, de la qualité de vie au travail. Il accompagne des restructurations par l'évolution professionnelle des salariés, basée sur la formation qualifiante. En 2019, il obtient un Master 2 de médiateur dans les organisations.

Dominique Olivier est, depuis 2009, administrateur et membre du bureau du Groupe des industries métallurgiques (GIM) Île-de-France, organisation professionnelle à l'origine de la fondation de l'ACMS en 1945. Il est également administrateur de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) depuis 2016, administrateur et membre du bureau du MEDEF Île-de-France depuis 2017, administrateur de la caisse de prévoyance INPR de Malakoff Humanis depuis 2015, et administrateur de l'ACMS depuis avril 2022.

Les services de santé au travail interentreprises (SSTI) sont des associations Loi 1901 agréées par le ministère du Travail. Leur mission de prévention et de conseil se décline en 3 familles d'activités : les actions sur le milieu de travail, le suivi individuel de la santé des salariés et la prévention de la désinsertion professionnelle.

L'ACMS suit la santé de plus de 1 million de salariés dans toute l'Île-de-France, sur 80 000 lieux de travail. Près de 95% de ses adhérents sont des entreprises de moins de 50 salariés.

ACMS – 55 rue Rouget de Lisle 92158 Suresnes - www.acms.asso.fr

Contacts presse : Laurence DESPINS-LEGAY, Amandine MALANDRE

Tél. 07 63 87 28 58

laurence.despains-legay@acms.asso.fr - Tél. 01 46 14 86 69

amandine.malandre@acms.asso.fr – Tél. 01 46 14 85 36